YERRES

Services Techniques
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : OC/AM/VB

DECISION N°2022/153

OBJET : Marché à procédure adaptée de maîtrise d'oeuvre de suivi d'exécution de l'aménagement urbain et de VRD du quartier de la Gare conclu avec le groupement composé du cabinet MERLIN et de l'Atelier Troisième Paysage

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté n° 2020/186 (série A) de délégation complémentaire de fonctions et de signature, en matière de passation des marchés publics à Madame LAMOTH, Premier Adjoint au Maire, en date du 28 mai 2020,

VU le code de la commande publique applicable au 1er avril 2019,

CONSIDERANT que la Commune a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre de suivi d'exécution de l'aménagement urbain paysager et de VRD du quartier de la Gare,

CONSIDERANT que l'estimation du marché étant inférieur au seuil des procédures formalisées, le représentant de la personne publique a lancé un marché à procédure adaptée,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été adressé pour insertion le 13 décembre 2021 et a été publié au BOAMP (avis n°21-163612), sur le site internet et le profil acheteur de la Commune e-Marchés publics,

CONSIDERANT que la date limite de réception des offres a été fixée au 21 janvier 2022 à 16 heures et que deux plis ont été reçus,

CONSIDERANT que lors de la séance du 24 janvier 2022, le représentant de la personne publique a procédé à l'ouverture des plis et à l'enregistrement des candidatures,

CONSIDERANT qu'un candidat a remis un dossier de candidature incomplet, que par le biais de la plateforme AWS, par mail du 24 janvier 2022, il a été invité à le compléter avant le 26 janvier 2022 à 16h00 et qu'il a répondu dans le délai imparti,

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220518-2022-153-AU
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022

CONSIDERANT que les deux offres ont été déclarées recevables et confiées aux Services Techniques pour analyse, en tenant compte des critères de choix énoncés infra et de leur pondération :

- prix des travaux (40 %),
- valeur technique (60 %), décomposé de la manière suivante :
  .organisation du candidat ou de l'équipe, composition de l'équipe dédiée à la mission avec les compétences et références (20 %),
  .disponibilité et réactivité de l'équipe (30 %),
  .compréhension du contexte et des enjeux de cette opération (30 %),
  .Manière de mener à bien le projet en collaboration avec le promoteur et les autres partenaires (20 %),

CONSIDERANT qu'au regard des critères de jugement des offres et du rapport d'analyse des offres, il ressort que l'offre du groupement composé du cabinet MERLIN et de l'Atelier Troisième Paysage est économiquement la plus avantageuse,

D E C I D E

D'APPROUVER et de SIGNER le marché ainsi que tous les documents y afférents relatifs à la maîtrise d'œuvre de suivi d'exécution de l'aménagement urbain paysager et de VRD du quartier de la Gare avec le groupement composé du cabinet MERLIN (mandataire) et de l'Atelier Troisième Paysage, 4 allée de Valmy – 77184 EMERAINVILLE pour un montant de 159 680,00 € HT,

DIT que la durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 30 mois,

DIT que le marché prend effet à compter de sa date de notification,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 18 mai 2022

MAIRIE D'YERRES 91 ESSONNE

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220518-2022-153-AU
Date de télétransmission : 19/05/2022
Date de réception préfecture : 19/05/2022